

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

1 / 6

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom: désignation de la substance

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

Nom commercial du produit

Nom commercial du produit

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Johannes Gerstäcker Verlag GmbH

Wecostr. 4

D - 53783 Eitorf

Tel. (02243) 88995

Fax. (02243) 88988-333

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom

Giftinformationszentrum-Nord

Téléphone

+49 (0) 551 - 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement

(CE) 1272/2008 (CLP)

Nature du danger

GHS02 Flamme



Mention d'avertissement

Attention

Classification

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

Nature du danger (CLP)

GHS02 Flamme



Mention d'avertissement (CLP)

Attention

Mentions de danger (CLP)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

2 / 6

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Spécification chimique

essence naturelle, white spirit et siccatif

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 2,5 - 5,0 %  
64742-95-6 // 01-2119455851-35

Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / EUH066 / Flam. Liq. 3;  
H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler un médecin.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de précautions individuelles

Assurer une aération suffisante. Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

3 / 6

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une aération suffisante.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition:  
composants

**solvent naphtha (petroleum), light, aromatic**

DEU	WEL	50,000	mg/dm <sup>3</sup>	2 (II) ; AGS
-----	-----	--------	--------------------	--------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Protection des mains

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. Caoutchouc nitrile

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme

liquide

Couleur

jaunâtre, limpide

Odeur

légèrement de solvant aromatique

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

160 °C - 190 °C

Point éclair/plage d'inflammabilité

ca. 45 °C -

Densité

Densité

0,86 g/ml

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

4 / 6

Matières à éviter

oxydants forts RÚagit au contact des agents d'oxydation forts.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

Tests toxicologiques: composants

#### **solvent naphtha (petroleum), light, aromatic**

par voie orale	DL50	Rat	mg/kg	2000,000	-
par inhalation	LC50	Rat	mg/l	10,200	(4h)
dermique	DL50	Rat	mg/kg	2000,000	-

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

Effets toxiques sur l'environnement:  
composants

#### **solvent naphtha (petroleum), light, aromatic**

non indispensables	LC50	poissons	mg/l	10,000	-
non indispensables	LC50	Algues	mg/l	10,000	-
non indispensables	EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	mg/l	3,200	(48h)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Commentaire

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080 111

Code de déchet Texte

080111\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

N° UN ADR/RID

1263

N° UN IMDG

1263

N° UN IATA

1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation de la marchandise: ADR/RID

Matières apparentées aux peintures

Désignation technique spécifique: IMDG

PAINT RELATED MATERIAL

Désignation technique spécifique: IATA

PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID

3

Code: ADR/RID

F1

Classe IMDG

3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

5 / 6

Subrisk IMDG	-
Classe IATA	3
Subrisk IATA	-

## 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage IATA	III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	Yes
-------------------------	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Matières dangereuses	white spirit
Etiquette de danger ADR	3
Etiquette de danger RID	3
Quantités limitées	5L
EQ	E1
Dispositions particulières	163 - 367 - 650
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T2
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP29
Codification réservoirs	LGBF
ADR	
Catégorie de transport	3
Restriction concernant les tunnels	D/E
Classe de danger	30
RID	
Catégorie de transport	3
Classe de danger	30

### Remarques

### Transport maritime

Matières dangereuses	white spirit
Dispositions particulières	163 - 223 - 367 - 955
Quantités limitées	5L
EQ	E1
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1 - TP29
Numéro EmS	F-E, S-E
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	

### Transport aérien

Matières dangereuses	white spirit
Hazard	Flammable Liquid
Passenger	355 (60L)
Passenger LQ	Y344 (10L)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gerstäcker Médium retardateur de séchage

1.0.0

( 28.03.19 )

28.03.19

6 / 6

Cargo 366 (220L)  
Special Provisioning A192  
ERG 3L  
Remarques  
Indications diverses

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe

Teneur en VOC [%]	max.	5 %
Teneur en VOC [g/L]	max.	48 g/L

Allemagne

Classe de risque pour le milieu aquatique	2
---	---

Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)	
Teneur en VOC [%]	max 5 %

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (CLP)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concentré. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.